

DROIT D'AUTEUR ET PLAGIAT

DROIT D'AUTEUR

Le droit d'auteur est défini par l'article L111-1 du [code de la propriété intellectuelle \(CPI\)](#) qui précise que « l'auteur d'une œuvre de l'esprit jouit sur cette œuvre, du seul fait de sa création, d'un droit de propriété incorporelle exclusif et opposable à tous ». Le droit d'auteur français se compose de deux catégories : **le droit moral et le droit patrimonial**.

- **Les droits moraux** sont inaliénables, incessibles et perpétuels et comportent :
 - le droit de divulgation (droit de communiquer, ou non, son œuvre au public).
 - le droit de paternité (droit d'être toujours mentionné comme auteur).
 - le droit au respect de l'œuvre (aucune modification ne peut être faite sans consentement explicite et préalable).
 - le droit de retrait (le droit de retirer une œuvre de sa diffusion publique).
- **Les droits patrimoniaux** correspondent aux droits d'exploitations d'une œuvre, soit via un droit de représentation ou un droit de reproduction. Ces droits d'exploitation donnent généralement lieu à une rémunération. Ils sont cessibles et limités à 70 ans après la mort de l'auteur. Ensuite on estime que son œuvre est tombée dans le « domaine public ».

Exceptions légales aux droits patrimoniaux de l'auteur

La loi autorise l'utilisation de l'œuvre divulguée, sans autorisation de l'auteur, dans les cas suivants :

- La représentation privée dans le cercle de famille (doit être gratuite et être effectuée exclusivement dans un cercle de famille qui s'entend d'un public restreint aux parents ou familiers).
- La copie à usage privé (maximum 10% pour les ouvrages, 30% pour les revues).
- La représentation ou la reproduction d'extraits d'œuvres à des fins exclusives d'illustration dans le cadre de l'enseignement et de la recherche.



- Les analyses et courtes citations justifiées par le caractère critique, polémique, pédagogique, scientifique ou d'information de l'œuvre à laquelle elles sont incorporées (sous réserve que soient indiqués clairement le nom de l'auteur et la source).
- ...

LE PLAGIAT

Le plagiat est l'acte de présenter le travail, les idées ou les mots de quelqu'un d'autre comme étant les siennes, sans donner de crédit à l'auteur original. Le plagiat regroupe différentes pratiques :

- **Le plagiat par copier-coller** : utiliser un texte provenant d'une autre source sans la citer.
- **Le plagiat par ghostwriting** : acheter le travail d'une autre personne et le présenter comme le sien.
- **L'auto-plagiat** : utiliser des parties de vos travaux antérieurs sans les citer correctement.
- **Le plagiat en mosaïque** : copier-coller ensemble différents morceaux de texte pour créer une sorte de « mosaïque » ou de « patchwork » des idées d'autres chercheurs.
- **Le plagiat par traduction** : utiliser un outil pour traduire un paragraphe de quelqu'un d'autre en langue étrangère et en faire la traduction sans mentionner la source.
- **Le plagiat par paraphrase** : traduire l'idée d'autrui avec ses propres mots sans citer la source de l'idée ou du concept paraphrasés.
- **Reproduire des œuvres artistiques** (image, photo, dessin, plan, graphique, œuvres d'art, etc.) sans mentionner la source.

➤ Les risques du plagiat

Le plagiat est soumis à la législation sur la propriété intellectuelle, il porte atteinte aux droits moraux et patrimoniaux des auteurs du texte original qui pourraient avoir des motifs légaux de vous poursuivre en justice.

Le plagiat peut avoir des conséquences graves, tant sur le plan académique, professionnel, moral et judiciaire:

- **Académiques** : sanctions disciplinaires, échec aux examens, exclusion de l'établissement.
- **Professionnels** : perte de crédibilité, atteinte à la réputation, poursuites judiciaires.
- **Moral** : la réputation de l'établissement est engagée, l'école n'a pas su former l'étudiant aux règles de la propriété intellectuelle et le sensibiliser sur la réglementation en vigueur.
- **Judiciaire** : la reproduction d'une œuvre originale sans le consentement de l'auteur est qualifiée juridiquement de contrefaçon, ce délit est passible de trois ans d'emprisonnement et de 300 000 euros d'amende.



Pour lutter contre cette pratique, nos écoles se sont dotées de chartes anti-plagiat ainsi que du logiciel de détection de plagiat [Turnitin](#) qui permet aux enseignants d'identifier les portions de texte qui ont été copiées de sources disponibles en ligne. Il fonctionne en comparant les devoirs ou les travaux des étudiants avec une énorme base de données de textes académiques, de livres, d'articles et de contenus web. Le logiciel produit ensuite un rapport de similitude qui montre les portions de texte qui correspondent à d'autres sources.

« Tout travail, quelle que soit sa nature, entaché de plagiat, se verra automatiquement attribuer la note 0/20.

Toute récidive de plagiat, sur le même travail ou sur un travail différent, lié à la scolarité dans l'École conduira son ou ses auteurs devant le conseil de discipline. »

➤ **Règlement de scolarité de Télécom SudParis**

[Consultez la rubrique 7.4.2 sur le plagiat](#)

➤ **Charte de non plagiat de Institut Mines-Télécom Business School**

[Consultez la charte](#)

COMMENT ÉVITER LE PLAGIAT ?

➤ **Citez vos sources**

Dans le cadre de la rédaction de vos travaux universitaires ou de toute autre publication scientifique, il est essentiel de **citer rigoureusement vos sources** et les notions empruntées à d'autres auteurs, qu'elles procèdent de la citation ou de la reformulation. C'est une triple nécessité.

- Une **nécessité juridique** permettant de respecter la propriété intellectuelle de l'auteur (droit d'auteur).
- Une **nécessité académique** permettant à un jury ou un enseignant de vérifier la pertinence des sources utilisées.
- Une **nécessité éthique** apportant une meilleure crédibilité à vos travaux.

➤ **Les citations**

Pour citer correctement vos sources dans votre document, utilisez des **citations** directes ou indirectes avec des références précises : afin d'identifier l'auteur des idées, des propos ou des informations utilisées, les sources seront mises entre guillemets, avec un renvoi dans le texte ou en note de bas de page en précisant la référence bibliographique exacte (auteur, titre, éditeur, date, etc.).

➤ **Les images**

Les **images** ou **illustrations** (tableaux, graphiques, dessins, icônes, infographies, etc.) intégrées dans votre document, sont également des œuvres protégées par le droit d'auteur (une image sans mention de ses conditions d'utilisation est présumée protégée par le droit d'auteur).



Avant leur utilisation, l'autorisation d'utilisation écrite de l'auteur est nécessaire, les images doivent être citées avec les mentions d'auteur, de titre, de date, de source et de Licence (si l'image en possède une).

Les **licences Creative Commons** permettent aux auteurs de partager leurs œuvres tout en définissant les conditions de leur utilisation. Elles offrent une flexibilité dans la gestion des droits d'auteur et encouragent le partage légal de la connaissance.



Attribution

L'auteur autorise le partage, la copie, la réutilisation et la modification de l'œuvre par tous les moyens et sous tous les formats, y compris pour une utilisation commerciale.



Attribution

Partage dans les mêmes conditions

L'auteur autorise le partage, la copie, la réutilisation et la modification de l'œuvre par tous les moyens et sous tous les formats, y compris pour une utilisation commerciale, à la condition que les œuvres dérivées soient redistribuées sous cette même licence.



Attribution

Pas de Modification

L'auteur autorise le partage et la copie de la production par tous les moyens et sous tous les formats, y compris pour une utilisation commerciale, mais n'autorise pas la modification.



Attribution

Pas d'Utilisation Commerciale

L'auteur autorise le partage, la copie, la réutilisation et la modification de la production par tous les moyens et sous tous les formats, excepté pour une utilisation commerciale. Les réutilisations commerciales restent soumises à son autorisation !



Attribution

Pas d'Utilisation Commerciale

Partage dans les mêmes conditions

L'auteur autorise le partage, la copie, la réutilisation et la modification de l'œuvre par tous les moyens et sous tous les formats, à la condition que les œuvres dérivées soient redistribuées sous cette même licence.



Attribution

Pas d'Utilisation Commerciale

Pas de Modification

L'auteur autorise le partage et la copie de la production par tous les moyens et sous tous les formats. En revanche, il n'autorise ni la modification, ni l'utilisation commerciale.



➤ La bibliographie

Réaliser une bibliographie permet de respecter les droits moraux des auteurs concernés en adoptant des pratiques académiques honnêtes et rigoureuses.

Listez dans votre **bibliographie** toutes les références citées dans votre document selon le style de citation requis (par exemple la norme APA élaborée par l'American Psychological Association). Elle doit être présentée par catégories (ouvrages ; périodiques ; articles de revue ; mémoires, thèses, rapports ; colloques ; sites internet, etc.) Les références sont présentées par ordre alphabétique des auteurs.

Ne citer que les auteurs que vous avez lus et dont vous êtes capables de fournir les références précises.

➤ Comment citer vos sources ?

Ouvrage

AUTEUR, Prénom. *Titre de l'ouvrage*. Lieu de publication : éditeur, (éventuellement) collection, année de publication, nombre total de pages.

Chapitre d'ouvrage

AUTEUR, Prénom. « Titre du chapitre », dans *Titre de l'ouvrage*. Lieu de publication : éditeur, (éventuellement) collection, année de publication, pagination.

Article dans une revue

AUTEUR, Prénom. « Titre de l'article », *Titre de la revue*, date, (éventuellement) volume, numéro, pagination.

Document sur Internet

AUTEUR, Prénom. *Titre de la ressource*, date du document (date de consultation), <URL>.

Image

AUTEUR, Prénom. *Titre*, maison de production ou de diffusion, année, durée.

Vidéo

AUTEUR, Prénom. *Titre de la vidéo* [Vidéo en ligne], date de la vidéo, Éditeur (vidéo consultée le ...), <URL>.

Étude de marché en ligne

AUTEUR, Prénom. *Titre du rapport/étude*, date du rapport/étude, Éditeur (rapport/étude consulté(e) le ...), <URL>

Statistiques

AUTEUR, Prénom. *Titre de la ressource*, date du document, Éditeur (statistiques consultées le ...), <URL>



➤ Utilisez un outil de gestion bibliographique

Des logiciels comme **Zotero** permettent d'automatiser la rédaction de vos citations et vous aident à organiser et à générer automatiquement vos bibliographies selon la norme bibliographique de votre choix.

Zotero est un logiciel gratuit, open source et sans captation des données de ses utilisateurs :

- Il est produit par une fondation universitaire sans but lucratif.
- Il fonctionne avec les principaux navigateurs internet.
- Il est également compatible avec Word, LibreOffice et Google docs.
- Il est adossé à une importante communauté d'utilisateurs apportant une aide précieuse à son utilisation (forum, [documentation](#), nombreux tutoriels...).
- Il dispose du plus grand entrepôt de styles bibliographiques utilisable.
- Il est téléchargeable à l'adresse ➤ <https://www.zotero.org/download/>
- Il faudra ensuite télécharger un « connecteur » pour lier votre navigateur à Zotero. Par défaut, Zotero propose le connecteur adapté à votre navigateur.

